



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 44871

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes de lui indiquer si, en l'état actuel des choses, la France a la possibilité de définir librement le choix d'une heure unique et par exemple de conserver pendant toute l'année, l'heure d'hiver. Si tel n'était pas le cas, il souhaiterait qu'il lui précise en vertu de quels éléments l'Union européenne aurait un droit de regard en la matière.

Texte de la réponse

L'ensemble des États membres de l'Union ayant progressivement adopté le changement horaire saisonnier, une directive communautaire harmonisée depuis 1981, pour des raisons pratiques, les dates de début et de fin de la période de l'heure d'été. La septième directive « heure d'été » est aujourd'hui en vigueur, qui couvre les années 1995 à 1997 inclus. Ce texte a été voté le 30 mai 1994 par le Conseil, à la majorité qualifiée, et en codecision avec le Parlement européen. La Commission européenne a préparé, pour les années 1998 et suivantes, une proposition de huitième directive qui fait actuellement l'objet d'un examen par le Conseil et le Parlement européen. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement a décidé de réexaminer le système actuel fondé sur le changement d'horaire, compte tenu de ses avantages et de ses inconvénients. Dans le cadre de cette réflexion, le Premier ministre a confié à M. François-Michel Gonnot, député de l'Oise et président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, une mission visant à formuler des propositions en ce qui concerne le choix de l'heure unique que la France pourrait adopter et le calendrier de passage au nouveau dispositif. M. Gonnot a également été chargé d'étudier les difficultés que pourrait poser le nouveau régime pour certaines catégories professionnelles et d'examiner les possibilités de réduire l'effet de ces perturbations ainsi que d'expliquer la position française à nos partenaires de l'Union européenne. M. Gonnot a remis au Premier ministre, le 23 octobre dernier, un rapport d'étape sur sa mission. Le Premier ministre a demandé à M. Gonnot de poursuivre sa mission. Celle-ci visera notamment à approfondir les discussions avec nos partenaires dans la perspective du prochain débat qui doit avoir lieu au niveau communautaire sur l'adoption de la nouvelle directive relative à l'heure d'été.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44871

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5846

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6584